



Frais de demi-pension 2ème trimestre 2019/2020

publié le 23/01/2020

Les factures de demi-pension du 2ème trimestre 2019/2020 (janvier à mars 2020) ont été envoyées ce jour par mail. Merci de vous assurer de la bonne réception de cette facture et de vous rapprocher de l'administration dans le cas contraire. Pour les familles ne nous ayant pas transmis d'adresse mail, la facture sera remise prochainement à votre enfant par la vie scolaire.

Pour le règlement, si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, vous devez régler votre facture auprès de la gestionnaire :

- ▶ soit par chèque, à l'ordre de l'agent comptable du collège de Thénézay
- ▶ soit en espèces

Cette facture est à régler avant le vendredi 14 février 2020

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter l'établissement au plus vite



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.